

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1113

Artikel: Un programme que ne renierait pas la Banque mondiale
Autor: Robert, Lala
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le retour aux temps ordinaires

Le 20 janvier, le Conseil fédéral présentait son programme «Politique d'intégration et revitalisation de l'économie». Un programme qui présente nombre de faiblesses dans le domaine social et qui marque la fin de l'état de grâce politique de l'avant 6 décembre.

Un programme que ne renierait pas la Banque mondiale

(rob) Voilà un document qui ressemble étrangement à un programme d'ajustement structurel comme ceux qu'impose la Banque mondiale: libéralisation du commerce, de l'industrie et du marché du travail. La loi sera plus sévère envers les cartels, les normes et les prescriptions techniques seront assouplies pour

permettre l'accès au marché suisse des produits EEE, les marchés publics vont être ouverts aux entreprises «étrangères» — celles des autres cantons comme celles des pays européens —, le recrutement de personnel étranger hautement qualifié sera facilité de même que la mobilité des frontaliers, les procédures seront simplifiées. Si nous avions affaire à la Banque mondiale elle n'aurait aucune recommandation à ajouter puisque la rationalisation des entreprises publiques est en route et que le franc se déprécie, à l'avantage de l'industrie d'exportation. Il est clair que

cette libéralisation est hautement souhaitable, du moins en ce qui concerne les cartels, les normes et les marchés publics, puisque ceux-ci limitent la concurrence et contribuent à la hausse du coût de la vie en Suisse. Le Conseil fédéral reconnaît implicitement le protectionnisme qui a prévalu pendant si longtemps, non seulement vis-à-vis de l'extérieur mais aussi entre les cantons. Le gouvernement s'est battu pour le libéralisme sur le front international tout en faisant la politique de l'autruche lorsqu'il s'agissait de notre propre marché, comme si la recette d'une meilleure allocation des ressources et d'une plus grande compétitivité n'était valable que dans les autres économies.

Ce programme soulève deux grandes questions. D'abord il ne se préoccupe pas du capital humain des entreprises, à l'exception des travailleurs étrangers. Une libéralisation de l'économie va entraîner une restructuration: les entreprises qui pouvaient fonctionner grâce à des accords de prix ou de distribution ou qui étaient protégées de la concurrence étrangère par des normes, vont disparaître. Seules les plus dynamiques,

SAISONNIERS

Une porte s'ouvre, une autre se ferme...

(fb) D'Eurolex à Swisslex, les saisonniers récupèrent un statut spécifique, obtiennent la compagnie de leur conjoint et de leurs enfants, mais perdent tout droit à l'autorisation de séjour (permis B)... Explications.

Le statut de saisonnier, c'est un des différents types de permis de séjour pour étrangers soigneusement cadré par la loi suisse: le nombre de nouveaux permis que les cantons peuvent octroyer fait l'objet d'un contingent annuel fixé par le Conseil fédéral; ce régime est limité à certaines activités qui justifient des pointes saisonnières (telles que l'agriculture, la construction, l'hôtellerie ou la restauration), de sorte que l'intéressé ne peut en bénéficier légalement que neuf mois sur douze, et il ne donne pas droit au séjour du conjoint (seule parade: obtenir deux permis de saisonniers pour le couple).

Dans le cadre du traité sur l'Espace économique européen, Eurolex supprimait purement et simplement le

statut de saisonnier: tant le contingentement que les limitations à l'égard du regroupement familial sont incompatibles avec le droit communautaire. Dans le programme Swisslex annoncé la semaine passée par le Conseil fédéral, au titre de l'amélioration du marché du travail, la question est reprise de manière nuancée.

Le Conseil fédéral renonce à supprimer purement et simplement le statut de saisonnier. Celui-ci subsiste donc (contingent spécifique, secteurs, durée), mais il s'humanise: plus question d'interdire la venue du conjoint, c'est enfin en tant que personne entière et non seulement comme travailleur que l'étranger obtient le droit de venir en Suisse. Cela permet au Conseil fédéral de proposer la suppression d'une conquête relativement récente: le droit à la conversion du permis de saisonnier, après 36 mois de travail pendant les 45 mois précédents, en un permis B qui, jusqu'à maintenant, était la seule possibilité de faire venir la famille: outre cet aspect, les autres avantages du permis B sont

l'accès aux emplois annuels et la possibilité de changer d'employeur.

L'un des côtés les plus détestables de ce qu'était devenu le statut de saisonnier, c'était son cynisme: vous voulez travailler en Suisse, fort bien! Faites d'abord, pendant quatre ou cinq saisons, le travail le plus pénible et le plus mal payé; vous savez que c'est transitoire; après, vous aurez un autre job, plus d'indépendance et vous pourrez faire venir la famille. Sur le plan économique et démographique, toutefois, la Suisse ne s'y retrouvait même pas: cela aboutissait à un nombre accru de travailleurs étrangers non qualifiés sur le marché du travail, les anciens saisonniers restant en Suisse tout en étant remplacés par de nouveaux saisonniers.

La révision est en quelque sorte un retour aux sources et se donne les moyens humains de séparer activités saisonnières et temporaires (liées à l'intention d'accumuler un pécule avant de rentrer au pays) d'une part, besoins de l'économie en travailleurs étrangers qualifiés, immigration durable, de l'autre: cette dernière sera, ainsi, mieux contrôlée. De quoi disserter sur le thème: société duale et humanisme... ■

les plus productives vont subsister. Mais la performance d'une entreprise est due bien plus à la qualité de son personnel, de son organisation, à sa capacité de répondre à l'évolution des marchés, qu'à la qualité de son équipement. Pourquoi propose-t-on de faciliter la mobilité du personnel étranger et pas celle des Suisses? Le programme ne contient aucune mesure qui encourage ceux-ci à changer de lieu de travail, aucune prime de déménagement pour un chômeur qui trouve un emploi ailleurs, aucune bourse pour se perfectionner ou apprendre un deuxième métier. Ces mesures existent dans de nombreux pays européens, mais en Suisse l'exercice d'une profession est bien souvent limité à un canton, les équivalences scolaires sont un cauchemar pour parents et enfants, le libre passage d'une caisse de pensions à une autre n'est pas la règle, on ne peut apprendre un second métier ou se perfectionner qu'en suivant des cours du soir, quand ceux-ci existent. Le projet d'augmenter les exigences scientifiques des écoles techniques ne produira des effets que dans cinq ou dix ans lorsque les nouvelles volées accéderont au monde du travail. Les mesures concernant le marché du travail sont particulièrement injustes non seulement parce qu'elles placent les travailleurs suisses en situation d'inégalité par rapport aux salariés européens, mais surtout parce qu'elles font entièrement supporter le poids de l'ajustement — changement de lieu de

travail, changement de profession — aux travailleurs.

La deuxième remarque, c'est qu'il est plus facile d'opérer une restructuration de l'économie en période de croissance qu'en période de récession. Une restructuration porte ses fruits à moyen et à long terme, c'est-à-dire qu'elle induit d'abord une contraction de l'appareil productif due à la disparition des entre-

■

**La mobilité
professionnelle des
étrangers est
encouragée. Fort bien.
Et celle des Suisses ?**

■

prises non compétitives. Au chômage conjoncturel va donc s'ajouter le chômage structurel.

Enfin, le programme promet d'une part de réduire le déficit des finances fédérales et d'autre part d'ouvrir un nouveau crédit de relance de 300 millions destiné à la construction. J'espère qu'on ne nous reprochera pas, comme nous l'avons si souvent fait aux pays qui ont adopté des programmes d'ajustement structurel, de couper dans les dépenses sociales et de maintenir le budget militaire. ■

prix d'un bouleversement de l'équilibre social. Ces prudences additionnées ont beau être regroupées: elles se renforcent réciproquement en tant que politique précautionneuse, plus qu'elles ne préservent l'élan.

La réception a été révélatrice: les commentateurs hésitent à se dire rassurés ou déçus parce que «cela ne casse rien». L'on est rentré en politique ordinaire. Voyez, selon les projets, les échéanciers annoncés: rapport des experts, consultation, message; chaque objet aura son cheminement. Et tout au long du parcours, jusqu'à la votation finale, sont prévisibles les réflexes connus et les réactions programmées.

De manière plus tacite qu'explicite, le renforcement de la compétitivité suisse est conçu dans l'optique de l'industrie d'exportation. La lutte contre les cartels, contre toutes les formes de protectionnisme intérieur va dans cette direction; mais elle a pour corollaire un freinage marqué de la politique salariale. Il y aura volonté de substituer au maintien et à la progression des salaires une politique de maintien du pouvoir d'achat par diminution des prix intérieurs. Elle sera présentée au nom de l'abaissement des coûts; elle aura aussi des effets de déflation interne exigeant, si elle devait être menée avec dureté, tout un accompagnement social. Il n'en est pas question parce que les arrière-pensées sont enrobées. Mieux vaudrait que les partenaires mettent à vif ce sujet.

L'autre volet de la même politique est la réforme des finances fédérales. L'introduction de la TVA allégera l'industrie d'exportation par l'effet d'un transfert de charges sur les consommateurs. Il faudra revenir sur ce sujet, mais d'ores et déjà on ne peut qu'être frappé par la hargne des commentateurs de droite à l'idée que le taux serait porté à 6,5% (voire 7% selon les vœux du Conseil fédéral). On fait de 500 millions de recettes supplémentaires une querelle de principe. A longueur de colonnes, la NZZ demande qu'on ne cède pas un pouce. C'est reparti pour les disputes très ordinaires, selon des rôles connus. Les projets regroupés du Conseil fédéral devraient être l'occasion d'une discussion des partis gouvernementaux et des partenaires sociaux. Quel accord minimum pourrait être porté avec élan? Il faut poser la question une fois de plus. Mais on ne voit pas, maintenant que nous sommes rentrés en politique ordinaire, qui aurait l'autorité pour obtenir que des responsables s'avancent au-delà de leur camp de base. ■

La fin de l'état de grâce

(ag) Le programme du Conseil fédéral et la manière dont il a été reçu démontrent après coup et gratuitement les vertus de l'accord EEE.

L'obligation d'accepter l'acquis communautaire, qui ne contenait pas de clauses humiliantes, n'était pas un acte de soumission passive. Au contraire. Était créé un élan législatif. Les Chambres fédérales tenues d'adopter Eurolex dans un délai court relevaient une sorte de défi. Mais surtout, les adaptations exigées sortaient les acteurs politiques de leur logique et de leurs habitudes mentales. Ce n'était pas l'adversaire qui leur imposait son point de vue, on ne pouvait plus raisonner en termes tactiques de victoire, de défaite. La loi exté-

rieure bénéficiait de la présomption d'impartialité. La règle du jeu était nouvelle. Jean-Pascal Delamuraz a qualifié d'état de grâce ce bouleversement de la routine politique suisse. Nostalgie.

Le Conseil fédéral tente de conserver quelque chose de ce qui fut extraordinaire. Il relie en un seul paquet la politique extérieure, l'eurocompatibilité grâce à un Eurolex partiellement maintenu et la revitalisation de l'économie suisse. Mais la gerbe ne peut être nouée serré: la politique extérieure est en situation attentiste; on trie par paquets Eurolex, ne serait-ce que pour se réserver des occasions de négociation bilatérale en demandant la réciprocité; enfin l'économie ne peut pas être revitalisée au